



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2024

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 64
Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Jean DUBUET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Gaston FOUCHERES
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Georges MEZUI	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur David HAEGY	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur Lionel SANCHEZ	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Céline RENAUD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Bruno DAVID	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Hana WALIDI-ALAOUI	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Marien LOVICHl pouvoir à Monsieur Georges MEZUI
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Léo LACHAMBRE pouvoir à Madame Brigitte POPARD
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Madame Isabelle PASTEUR
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Philippe BELLEVILLE pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de Dijon métropole - Approbation et Autorisation de signature - Avenant n°2

Par délibération du 24 mars 2022, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a approuvé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) à conclure avec l'État, avec pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle, numérique et économique du territoire métropolitain.

Ce document contractuel a été signé le 7 avril 2022 par le Président de Dijon métropole et par le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or et a permis aux acteurs du territoire métropolitain de pouvoir bénéficier de subventions de l'Etat, notamment au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), pour la mise en œuvre de projets s'inscrivant dans l'une des trois orientations stratégiques suivantes : transition écologique et énergétique ; cohésion et solidarité ; culture, sport et patrimoine.

Il prévoyait, dans son article premier, une évolution, par voie d'avenant, une fois que Dijon métropole aurait adopté son nouveau projet de territoire.

Ce dernier ayant été approuvé par le Conseil métropolitain de Dijon métropole du 23 mars 2023, cette assemblée délibérante a approuvé, lors de sa session du 22 juin 2023, l'avenant n°1 qui enrichissait le contenu du contrat initial en rappelant les trois orientations transversales qui renforcent l'équilibre et la solidité du territoire métropolitain pour l'avenir – la Métropole ancrée dans son territoire, la Métropole des transitions, la Métropole de la proximité – et qui sont déclinées en sept axes, et en listant les projets de Dijon métropole et de ses communes membres susceptibles de bénéficier en 2023 de subventions de l'État, soit au titre de la DSIL, soit à celui de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), soit enfin à celui du Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, plus communément appelé Fonds vert.

Il convient désormais d'apporter un avenant n°2 au CRTE afin de lister les projets de Dijon métropole et de ses communes membres susceptibles de bénéficier en 2024 des trois cofinancements de l'État ci-dessus mentionnés, mais également de celui du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), soit en complément de financements prévus dans le Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2021-2027, soit pour soutenir des projets s'inscrivant dans les objectifs du projet métropolitain.

Cet avenant n°2 permettra également de mettre à jour l'article 4.2 du CRTE initial intitulé « des projets en maturation, qui devraient s'inscrire dans le futur projet métropolitain et qui seront réalisés entre 2023 et 2026 », afin de mettre à jour la liste des projets qui y figurent.

Il est proposé d'approuver le projet d'avenant n°2 ci-joint.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** l'avenant n°2 à apporter au Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire de Dijon métropole, signé le 7 avril 2022, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, avec le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or, représentant l'État, l'avenant n°2 à apporter au CRTE pour le territoire de Dijon métropole, annexé à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente délibération.

SCRUTIN POUR : 81

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

